La Bibliothèque municipale internationale

Un nouvel équipement du réseau des bibliothèques de Grenoble

'est à l'occasion de travaux de réflexion entamés en préalable au déménagement des sections internationales de la Cité internationale Stendhal dans la nouvelle Cité scolaire internationale, maintenant située dans le quartier Europole, que le Service éducation jeunesse de la ville de Grenoble a attiré, en 1997, l'attention de Michel Destot, maire de Grenoble, sur les deux pôles de rayonnement dont pourrait bénéficier la ville : l'enseignement des langues et le pôle de documentation, la Cité scolaire internationale étant considérée comme « une véritable plate-forme de ressources bénéficiant à toute la ville, voire au-delà ».

Marion Lhuillier

Bibliothèque municipale de Grenoble marion.lhuillier@bm-grenoble.fr En mars 1998, le recteur Dubreuil, appréciant le projet d'un espace médiathèque/CDI/salle polyvalente, écrit à Michel Destot : « Le principe du partage d'un tel espace recueille mon approbation, il va dans le sens d'une valorisation des équipements et d'un rayonnement accru associant le lycée et la ville.» En 1999, l'incidence du projet apparaît dans le budget prévisionnel 2000 de la ville de Grenoble et, à partir de mars 2000, un projet de convention cadre est à l'étude entre la ville de Grenoble, la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, le rectorat de l'académie de Grenoble et la Cité scolaire internationale, « relative au partenariat pour la création et le fonctionnement d'un CDI/bibliotbèque municipale associés au sein de la Cité scolaire internationale».

La bibliothèque municipale internationale (BMI) travaille depuis 2001 à la constitution des collections et emménage dans ses nouveaux locaux en juin. La rentrée des élèves de la Cité scolaire internationale s'est effectuée en septembre 2001. Le CDI (centre de documentation et d'information) a ouvert à la consultation en janvier 2002, et au prêt à Pâques de la même année. La Bibliothèque municipale internationale doit ouvrir en septembre 2003.

Un fonds en langues étrangères

La BMI affiche donc une double originalité : d'une part, elle propose délibérément un fonds complet en langues étrangères pour favoriser leur apprentissage et participer à la découverte des cultures qui leur sont associées ; d'autre part, elle fonctionne en partenariat avec l'Éducation nationale (elle partage les mêmes locaux et les mêmes collections) – une seule tentative identique continue à fonctionner depuis plusieurs années sur ce modèle à la Chapelle-en-Vercors (Drôme).

Titulaire d'un Capes de documentation et diplômée de l'INTD, Marion Lhuillier est responsable de la BMI de Grenoble. Elle a exercé précédemment comme documentaliste à l'École française et à l'École américaine de Taipei (Taiwan), dans un collège de la région parisienne et en entreprise, où elle a également été chef de produit en marketing.

La tâche consistait à créer intégralement un fonds en langues étrangères, l'objectif en volume assigné à la bibliothèque étant de proposer un fonds riche d'environ 15000 documents, le CDI devant en offrir une quantité équivalente. Par ailleurs, la Bibliothèque municipale internationale est identifiée, au sein du réseau, comme une bibliothèque spécialisée et non pas comme une bibliothèque de quartier. En fait, la nature des fonds est identique à celle d'une bibliothèque de secteur à ceci près que 70 % des collections sont en langues étrangères, les 30 % restants étant en français. Une fois l'objectif en volume déterminé, il restait à identifier le lectorat potentiel et à préciser les langues sur lesquelles allaient porter les acquisitions.

Le lectorat

Aucune étude d'envergure n'a été menée pour déterminer avec précision le profil du lectorat potentiel de la bibliothèque. Pourtant, au-delà des habituelles distinctions par tranches d'âge et par catégories socioprofessionnelles, et à partir des données statistiques accessibles issues du dernier recensement, nous avons pu distinguer trois types de lecteurs :

- les Français de souche, intéressés par l'apprentissage d'une langue (quel que soit leur niveau dans ladite langue) ou la découverte d'une culture qui lui est associée, les enseignants de langue et les étudiants/ lycéens/collégiens/écoliers occupant ici une place de choix, puisque Grenoble et sa communauté de communes ont largement développé l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ;

- les Français par acquisition, qui voudraient entretenir leur langue d'origine ou renouer avec celle-ci. Les Grenoblois issus des vagues successives d'immigration sont particulièrement concernés;
- les étrangers de passage à Grenoble qui voudraient trouver des ressources dans leur langue d'usage, Grenoble accueillant effectivement beaucoup de salariés étrangers et leurs familles.

Les langues retenues

Puisque la Cité scolaire internationale offrait six sections de langues étrangères, le postulat de départ a été de s'adosser aux langues enseignées - allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et français - pour constituer les collections, les autres langues devant être prises en charge par le réseau des bibliothèques de la ville (la réflexion est en cours). En outre, puisque l'ensemble du réseau propose des collections en langue française, nous avons pris le parti de ne constituer les collections en français que selon des critères bien établis, et de nous spécialiser en français langue étrangère. La charte des acquisitions de la Bibliothèque internationale précise les finalités des collections en langue française et en langues étrangères. De plus, l'essentiel du budget propre du CDI est consacré à l'acquisition de documents en langue française répondant aux exigences des programmes du lycée et du collège.

Les collections

Nous avions initialement souhaité que les différentes langues soient représentées de façon équitable, mais force a été de donner, compte tenu de la masse de la production éditoriale, un poids légèrement plus important à l'anglais (essentiellement Grande-Bretagne et États-Unis).

Nous sommes par ailleurs parties du principe que les collections devaient être multisupports, tant il est vrai qu'une langue se découvre aussi autrement que par la lecture. C'est ainsi que les collections regroupent

Paris, t. 48, nº 5

des documents imprimés, des documents vidéo (fictions en langues étrangères, de réalisateurs étrangers, documentaires), des documents audio et des documents multimédias. Nous allons également proposer une sélection de sites Internet (sous la forme d'un fichier de signets), consacrés aux télévisions, radios, périodiques, grandes bibliothèques, de sites destinés aux enfants, et de sites consacrés à de grands lieux touristiques, les musées par exemple.

Enfin, puisque la BMI est une bibliothèque municipale, l'offre documentaire vise toutes les tranches d'âge, de l'enfant à l'adulte.

Les documents imprimés

Les collections proposées dans ce domaine vont de l'album (puisque nous pensons qu'au-delà de l'enfant, la lecture d'un album en langue étrangère peut être utile à un adulte apprenant) au documentaire (y compris la presse), en passant évidemment par la fiction (y compris les bandes dessinées). L'acquisition de documents imprimés a fait l'objet d'un travail de réflexion - selon qu'il s'agit d'un document en langue française ou d'un document en langue étrangère -, dont les conclusions figurent dans la charte d'acquisitions de la BMI. La BMI ne propose des documentaires que de niveau 1 et 2, les niveaux 3 et 4 étant représentés pour des documentaires en relation avec l'apprentissage des langues étrangères - en évitant les doublons avec la bibliothèque du centre régional de documentation pédagogique (CRDP) -, le multilinguisme, le multiculturalisme, la traduction et le voyage.

Le partenariat avec l'Éducation nationale nous conduit à penser qu'une politique concertée d'acquisition pourrait nous amener à laisser aux documentalistes le soin d'acheter des documentaires ayant un lien direct avec les programmes d'enseignement (en histoire notamment) – ceci d'autant plus que les documentaires, propriété de l'Éducation nationale ne sont

accessibles à notre lectorat qu'en consultation – et à nous laisser la responsabilité des documentaires ayant directement trait à l'actualité.

Nous souhaitions également proposer, pour chaque langue, des fictions correspondant aux différents niveaux d'apprentissage des langues (débutant, intermédiaire, avancé). Force a été de constater que les différentes productions éditoriales ne reflètent pas vraiment cette préoccupation et qu'il nous incombe de mener un travail de réflexion sur l'identification des genres littéraires les plus accessibles à des apprenants.

Il faut ici insister sur les caractéristiques des productions éditoriales selon les différentes langues. L'offre en littérature de jeunesse n'existe pas au même niveau de quantité et de qualité dans toutes les langues, aussi bien en ce qui concerne les albums qu'en ce qui concerne la littérature pour adolescents. Il faut donc se garder de raisonner en utilisant pour chaque langue nos catégories habituelles de segmentation, qui auraient tendance à gommer nos propres lacunes (la quasi-absence, en France, de la littérature enregistrée par exemple). Par ailleurs, la production des documentaires est largement dominée par les Anglo-Saxons et un long travail de prospection est nécessaire pour éviter de décliner les mêmes collections de documentaires traduites dans chaque langue. Il faut préciser ici que, si les outils pour repérer la fiction en langue étrangère sont relativement accessibles, ils le sont beaucoup moins pour les documentaires.

Les documents sonores

Notre objectif n'étant pas de proposer une offre similaire à celle du réseau, déjà considérable en la matière, nous avons opté pour des acquisitions de documents sonores représentatifs des langues et/ou des cultures en question, en évitant ceux déjà tombés dans les circuits internationaux de distribution. Une attention particulière est apportée aux textes enregistrés (prose, poésie, théâtre), car nous souhaitons familiariser les usagers à la musique de chaque langue. Ceci est assez difficile à mettre en œuvre : ce type de document existe en Europe du Nord, mais n'est pas du tout répandu en Europe du Sud et dans les pays arabophones. Par ailleurs, les catalogues nationaux français se révèlent rapidement limités et il nous faut construire avec nos fournisseurs de véritables stratégies d'importation.

Les documents audiovisuels

Dans le domaine des documents audiovisuels, nous sommes confrontés à trois types de difficultés. Le premier dépend de la production cinématographique de chaque pays, de qualité et de quantité tout à fait inégales. Le second nous renvoie au problème des droits, qui réduit considérablement l'intérêt des catalogues dans lesquels nous pouvons faire nos choix. La nécessité s'impose d'explorer de nouvelles pistes et de construire avec les fournisseurs des filières d'importation plus pertinentes pour nous. Enfin, le troisième tient à la méconnaissance, en France, des productions nationales et au poids accordé par les diffuseurs aux productions anglo-saxonnes. Par ailleurs, l'intérêt des DVD est indéniable en raison de l'éventail des langues utilisables par le spectateur.

Les documents multimédias

Nous avons d'abord orienté nos acquisitions vers des cédéroms dédiés à l'apprentissage des langues. Les recommandations de la Bibliothèque publique d'information nous sont dans ce domaine très utiles pour tenter de compenser l'inégale qualité de la production. Là aussi, il faut veiller à la nature des droits négociés par type de produits et par fournisseur. Le travail de l'ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque) est fort appréciable. Les acquisitions ont ensuite porté vers des cédéroms consa-

crés à la découverte de tel ou tel pays et de telle ou telle culture.

Ne pas parler des outils nécessaires à la constitution de ce genre de collections serait faire fi d'une des difficultés liées à la tâche. Aucun libraire local (et un seul libraire spécialisé) n'ayant répondu aux appels d'offres (nous travaillons actuellement avec un libraire importateur lyonnais et une librairie parisienne spécialisée en portugais), il ne nous a pas été possible d'utiliser la facilité que représentent la proximité géographique ou les conseils éclairés pour établir les commandes (la récente mise en place d'offices par langue à l'initiative de notre fournisseur lyonnais est un progrès très appréciable). C'est pourquoi la recherche des outils disponibles, leur sélection (toujours en cours!) sur des critères de fiabilité et de qualité s'avèrent longues et difficiles. Sans les ressources d'Internet et de la messagerie électronique, ce projet ne pourrait pas être mené à bien.

Les périodiques de langue française ou de langues étrangères

Les périodiques généraux ou professionnels de langue française ou de langues étrangères constituent une mine d'informations, mais trois remarques s'imposent. Pour les périodiques de langue française, on constate, d'une part, que les références à la production anglo-saxonne pèsent un poids considérable, sans commune mesure avec celui que nous attribuons à la langue anglaise et, d'autre part, que la plupart de ces supports mentionnent leur référence en français et ne précisent souvent ni qu'il s'agit de traduction ni le titre du document en langue originale. Cette absence d'informations nous contraint donc à faire des recherches dans les catalogues des bibliothèques nationales. Enfin, pour exploiter les périodiques étrangers, il est indispensable de maîtriser leur langue de rédaction. Le personnel doit donc posséder cette compétence ou, à défaut, se faire aider de personnes ressources.

Les sites Internet

Qu'il s'agisse de sites de libraires, d'éditeurs, de clubs de lecture, de sites spécialisés dans un secteur particulier ou de listes de diffusion, nous utilisons beaucoup les sites Internet. Mais, si certains proposent un résumé et même une possibilité de lecture d'extraits des ouvrages cités, d'autres proposent des références peu fiables et souvent incomplètes qu'il faut alors recouper avec d'autres sources. De plus, une fois engrangé un grand nombre d'adresses, il faut être capable de déterminer les plus représentatifs de leur spécialité et les plus exigeants en terme de qualité. Cette formalisation est en cours.

Les catalogues d'éditeurs

Il n'est pas facile de s'approvisionner en catalogues d'éditeurs étrangers, surtout pour les langues de l'Europe du Sud et la langue arabe. Il s'agit également souvent de catalogues « secs », sans résumé ni critères d'appréciation.

Les personnes et les institutions ressources

Le personnel enseignant de la Cité scolaire, les universitaires spécialistes de l'une des langues, les membres d'associations étrangères, les spécialistes de tel ou tel secteur sont, en général, tous très intéressés par le projet et prêts à nous aider. Il nous paraît pourtant assez difficile jusqu'à présent de trouver un angle d'exploration conforme au nôtre, et c'est à force de discussion, questionnement et recentrage vers nos objectifs que nous arrivons à construire nos choix.

Les conseils donnés par les ambassades, les instituts culturels français à l'étranger et étrangers en France, les alliances françaises sont d'inégale valeur et la qualité de l'accueil variable. Certains, comme l'Institut du monde arabe, les différents instituts Goethe, l'Institut Camões, le consulat des États-Unis à Lyon et l'ambassade à Paris, l'Institut Cervantès, la Bibliothèque américaine de Paris sont d'un grand secours, particulièrement lorsqu'elles organisent conjointement des opérations à thèmes et éditent des bibliographies pour la circons-

tance (sur le livre policier en 2002 par exemple). Par ailleurs, la Joie par les Livres et Ibby éditent des bibliographies d'une très grande utilité. Les bibliothèques françaises qui travaillent à la constitution de fonds en langues d'immigration (les bibliothèques de Seine-Saint-Denis et la bibliothèque Couronnes à Paris) sont également des partenaires fort utiles.

Il est en fait question de construire une véritable connaissance des paysages éditoriaux de chacun des pays concernés par ces six langues.

La création d'une bibliothèque internationale ne se réduit pas à la seule problématique de la constitution des collections. Leur gestion, leur mise en place physique, l'accueil d'un public spécifique, la politique d'animations à mettre en œuvre sont autant de domaines qui prennent un relief particulier du fait de la spécialité de la bibliothèque.

La constitution de collections en langues étrangères s'avère difficile mais passionnante : éviter de projeter nos schémas, abandonner l'idée que toutes les langues doivent être travaillées de façon identique, prendre en compte le poids des productions anglo-saxonnes, non seulement dès l'origine mais au cours du développement des collections, réfléchir à la justesse des options prises, notamment pour ce qui concerne l'arabe - quel arabe ? -, repérer des outils de sélection performants et en formaliser l'accès, accéder à une connaissance juste des paysages éditoriaux nationaux, ajuster la concertation avec l'établissement scolaire, valider nos choix en les confrontant aux attentes du lectorat, réfléchir aux conséquences d'une offre en langues étrangères - l'exemple des bibliothèques nord-américaines peut susciter des interrogations relatives à la notion d'intégration -, autant de questions à garder en mémoire, pour offrir un outil cohérent et utile à nos futurs usagers.

Le partenariat avec l'Éducation nationale

Le partenariat avec l'Éducation nationale constitue la seconde originalité de la BMI. Il est évident que, pour mener à bien un tel projet, la volonté d'aboutir des deux institutions doit permettre de sauter les multiples obstacles du parcours. Il est donc nécessaire que les partenaires et l'ensemble du personnel travaillant sur le projet y adhèrent sans réserve. La coréflexion sur ce chapitre a constitué une nouvelle occasion d'examiner le projet dans sa totalité, de soulever de nouvelles questions, d'envisager des solutions puisque, faute d'avoir un/des exemples à suivre, le rôle de défricheur incombe à l'ensemble du personnel concerné.

Sur ce chapitre, nous ne prétendons pas apporter de solutions, nous voulons plutôt proposer un tour d'horizon des points à prendre en compte lorsqu'on envisage ce type de partenariat et une mise en évidence des différentes questions soulevées et des difficultés rencontrées. Un bilan d'activité sera établi après un an de fonctionnement commun en septembre 2004.

Présentation de la Cité scolaire internationale

La Cité scolaire internationale, installée dans de nouveaux locaux depuis septembre 2001, regroupe lycée et collège, abrite 1 000 élèves répartis à égalité entre les deux établissements et 150 enseignants, dont 70 en langues étrangères. Elle propose 6 sections correspondant aux 6 langues étrangères étudiées : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Les horaires de travail des élèves correspondent aux horaires d'un établissement de secteur, auxquels sont ajoutées six heures supplémentaires dédiées à l'étude de la littérature et de l'histoire-géographie dans la langue de la section. Les sections d'arabe et de portugais, créées à la rentrée 2001,

ne regroupent actuellement que des classes de 6° et de 5° et s'accroissent au rythme d'une classe par an.

Configuration et fonctionnement

Le CDI/bibliothèque est situé au premier étage de la Cité scolaire internationale et dispose d'une surface de 875 m² composée pour l'essentiel d'une salle de lecture, d'une salle audiovisuelle, de trois salles de travail en groupe - accessibles aux deux publics -, d'une salle multimédia - pour le moment réservée à l'usage des documentalistes, des élèves et des enseignants -, et de deux salles spécifiques aux élèves anglophones. Les documentalistes disposent de 90 m² de surface de bureaux et de stockage, les bibliothécaires de 50 m². L'ensemble des collections installées dans la salle de lecture est mis à disposition des deux publics sur toutes les étagères, sans séparation aucune. Un accès donnant sur l'établissement scolaire est réservé aux élèves et aux enseignants, un accès extérieur est destiné au public.

Une convention cadre a été signée par les différents financeurs (conseil régional, conseil général, ville de Grenoble, rectorat). Une convention de fonctionnement, dotée d'une annexe sur les règles et consignes de sécurité et d'une autre sur le fonctionnement de la gestion informatique, en cours de signature par la ville et la Cité internationale, régit le fonctionnement des deux structures.

Le CDI est ouvert aux élèves et aux enseignants de 8 h à 17 h, quatre jours par semaine et de 8 h à 12 h le mercredi. La BMI le sera à ses lecteurs de 17 h à 19 h, quatre jours par semaine, le mercredi après-midi et le samedi matin, ainsi qu'une partie des vacances scolaires, puisque le postulat de départ a été de ne pas faire se mélanger les deux types de public.

L'équipe du CDI se compose de deux documentalistes à temps plein, respectivement pour le collège et le lycée et, de façon non permanente, de deux CES (contrat emploi solida-

rité) et de trois enseignants à temps partiel. Aucun des deux documentalistes n'est spécifiquement en charge du projet dans sa globalité. L'équipe de la bibliothèque comprend un conservateur référent, une bibliothécaire et un assistant qualifié de conservation à temps plein, ainsi que deux agents d'entretien à mi-temps.

Les missions, les métiers

Le projet de CDI 2002-2003 rappelle les missions assignées à ce dernier : « Rendre les élèves plus autonomes, inciter à la lecture (fiction, presse), former à la recherche d'information et aux pratiques documentaires, participer à la vie pédagogique et culturelle de l'établissement. » La Bibliothèque municipale internationale a pour vocation de « favoriser l'apprentissage des langues vivantes et la découverte des cultures étrangères qui leur sont associées »

Sans entrer dans le détail des métiers respectifs, somme toute assez proches au moins pour ce qui relève de l'incitation à la lecture, il faut ici souligner l'importance que chacun apporte à la maintenance de l'outil « collections ». En effet, le souhait des documentalistes serait de consacrer 60 % de leur temps de travail à la pédagogie, les 40 % restants étant consacrés au travail sur les collections (constitution, désherbage, actualisation et renouvellement). Ils estiment cette année avoir consacré 20 % de leur temps à la pédagogie et 80 % au travail sur les collections. On peut estimer, selon la taille des équipements de Grenoble, que le travail des bibliothécaires se répartit en 35 % de service public, 14 % de relations extérieures (animations par exemple), 5 % consacrés à la vie du réseau et 37 % au travail technique sur les collections. Il est évident que les bibliothécaires de la BMI, en phase de pré-ouverture, ont consacré la majeure partie de leur travail à la mise en œuvre du projet, à la constitution des collections et à l'agencement de l'espace public. Le volume horaire de travail n'est pas non plus identique étant donné la différence de statut entre les agents.

Au-delà du simple alignement de chiffres, il est nécessaire de mettre en évidence que le regard porté par chacune des équipes sur leur outil de travail n'est pas identique : rigueur de gestion, de rangement, de présentation des collections sont au premier rang des préoccupations des bibliothécaires et au second de celles des documentalistes, plus investis dans l'aspect pédagogique de leur métier. Les exigences des bibliothécaires ne sont pas toujours admises par les documentalistes, auxquels, de plus, l'amplitude des heures d'ouverture du CDI ne permet pas de consacrer autant de temps que nécessaire à ces tâches. Les discussions argumentées sont alors de mise.

Par ailleurs, si les bibliothécaires s'attachent à estimer en valeur et en volume la charge de leur travail, l'Éducation nationale adopte des pratiques calquées sur le calendrier scolaire et directement inhérentes à sa mission éducative. Ce n'est que tout récemment que, devant l'ampleur du travail à achever avant l'ouverture et à l'initiative des bibliothèques de Grenoble, des volumes horaires et financiers ont été avancés afin d'accélérer l'achèvement des tâches en cours.

S'il fallait émettre une recommandation, on pourrait dire qu'il est absolument nécessaire, pour mener à bien un tel projet, que les deux structures aient une représentation claire des métiers concernés, évaluent de manière réaliste les implications que le projet entraîne et les movens financiers (en investissement et en fonctionnement) et humains qu'il suppose. Il convient de rappeler à cet égard que le budget d'une Cité scolaire est alimenté, sur le plan financier, par la région et le département, sur le plan humain, par le rectorat, et qu'il est établi sur des bases qui ne prennent pas en compte la spécificité de ce projet.

Les budgets

Dans ce domaine, les différences de fonctionnement et de volume sont telles, qu'elles constituent sans doute la principale source de difficultés du projet.

Si la bibliothèque a été dotée depuis le démarrage de la constitution des collections d'un budget d'investissement conséquent (mais jamais suffisant!) et du budget de fonctionnement correspondant, le CDI a fonctionné en année 1 avec une dotation spécifique du conseil régional et du conseil général, mais il ne bénéficie plus, depuis, que des crédits d'enseignement qui ne distinguent pas les deux natures de budget et n'ont pas été augmentés pour la circonstance. C'est ainsi que les coûts liés aux exigences particulières en matière d'équipement des documents (couverture, cote, antivol), directement issus du partenariat, sont ponctionnés sur les crédits d'enseignement et amputent d'autant le montant alloué normalement aux acquisitions.

Par ailleurs, les crédits d'enseignement qui financent les acquisitions en langues étrangères sont directement alloués aux coordonnateurs desdites sections et ne sont pas de la responsabilité des documentalistes, alors que l'équipement de ces documents leur incombe.

Le montant des budgets alloués aux deux structures, qui se situe dans un rapport de 1 à 1,6 en faveur des bibliothèques en année 1, et qui, en année 2, connaît un écart encore plus important toujours en faveur des bibliothèques, est également une source non négligeable de difficultés.

Il apparaît donc tout à fait souhaitable que les évaluations budgétaires nécessaires à la réalisation d'un tel projet soient clairement exprimées dès l'origine et que les efforts à consentir pour éviter de trop grandes distorsions, qui risquent de susciter des difficultés de fonctionnement entre les équipes, soient chiffrés et discutés.

Les collections

Lors du déménagement de l'établissement scolaire dans ses nouveaux locaux, le CDI a laissé à l'ancien établissement, devenu alors établissement de secteur, la totalité de ses collections en français et une partie non négligeable de ses collections en langues étrangères. Le fonds en langues arabe et portugaise n'existait pas.

Règles de prêt

Après de longues discussions, qui ont remis en question les pratiques du CDI, les règles suivantes ont été adoptées.

Les fonds de la bibliothèque sont accessibles à l'ensemble des lecteurs selon les modalités en vigueur dans le réseau des bibliothèques de Grenoble, exception faite pour les documents sonores, vidéo et multimédias (prêt en nombre plus restreint) en raison de leur relativement faible volume au moment de l'ouverture. Seuls, les fonds de fiction en langues étrangères appartenant au CDI sont accessibles en prêt au grand public, les fictions en français et l'ensemble des documentaires du CDI ne lui étant, pour le moment, accessibles qu'en consultation, priorité étant accordée à leur utilisation par les élèves et les enseignants. Ces règles ont été édictées devant la crainte de l'équipe éducative de subir un appauvrissement de leurs ressources pédagogiques.

Implantation des collections

Les collections ont été implantées par langue, à la demande des documentalistes et des enseignants qui avaient déjà l'habitude de ce schéma dans leurs précédents locaux. Elle a l'inconvénient de figer les choses, notamment en ce qui concerne la disparition ou l'apparition éventuelle d'une langue, ou l'augmentation de la représentation d'une langue au détriment d'une autre et ne favorise pas le

brassage des langues et des cultures, mais présente l'avantage d'une très grande lisibilité. La classification Dewey, utilisée dans le réseau des bibliothèques grenobloises a, pour le fonds du CDI, remplacé la classification décimale universelle (CDU) en vigueur auparavant. La recotation de l'ensemble des documents a donc été nécessaire alors qu'elle n'a pas été prise en compte par l'établissement scolaire, ni en terme de coût d'équipement ni en terme de volume de travail. Par ailleurs, même si des ressources humaines ont été mises à disposition par le rectorat pour ce faire, elles ne sont pas aptes à participer à ce travail en raison de leur manque d'expertise technique.

Impact des pratiques budgétaires sur les collections

Étant donné le volume budgétaire dont dispose le CDI, le choix en matière de collections a été de privilégier les documents imprimés et certains documents multimédias, installés en réseau. Les documents sonores et vidéo sont financés par la bibliothèque. À terme, les documentalistes espèrent voir reverser dans le fonds commun les documents sonores et vidéo acquis par les enseignants, à condition que leur droit d'exploitation le leur permette.

Accueil de deux types de public

La constitution de collections destinées à un public adulte mise en œuvre par la bibliothèque, tant en ce qui concerne les fictions que les documentaires et la presse, peut être source de perturbations pour les enseignants et les documentalistes : quatre demandes de retrait de documents, jugés inadaptés à un public scolaire, ont été formulées, soit de la part des enseignants, soit de la part des documentalistes. Il est dans les attributions du comité de pilotage, prévu dans la convention de fonctionnement, de se prononcer sur ces demandes.

noble, catalogue complet en ligne et

consultable par Internet depuis son

domicile, tout comme l'état des prêts

individuels, possibilité de réservation

sur le même mode, pour ne citer que

les avantages essentiels, même si

l'Opac présente moins de possibilités

de recherche documentaire.

Ce phénomène permet de toucher du doigt une des difficultés majeures du projet, rencontrée à beaucoup d'étapes et vécue comme telle par les bibliothécaires : l'arrivée de la bibliothèque, de ses collections, de son public et de son mode de fonctionnement, autorisant une ouverture sur l'extérieur d'une communauté autocentrée, semble avoir été perçue comme une intrusion et un risque pour la communauté éducative.

thèque a construit sa politique d'animation autour de trois grands axes : la participation aux événements culturels du réseau des bibliothèques de Grenoble, la participation éventuelle aux événements culturels de l'établissement scolaire, la mise en place d'animations selon cinq thèmes spé-

Constitution et accroissement des collections

Pour les raisons énoncées plus haut de volume budgétaire et de disponibilité des documentalistes, il n'a pas été encore possible de construire une politique concertée d'acquisitions. Celle-ci est pourtant inévitable à élaborer si l'on veut optimiser les sommes allouées et proposer à l'ensemble du lectorat un outil cohérent. Par ailleurs, le développement souhaité par les documentalistes du fonds en langue française - puisque la vocation première de l'établissement est de préparer ses élèves au baccalauréat français - et la crainte des bibliothécaires de voir la demande de son lectorat en langue anglaise peser un poids trop lourd laissent entrevoir un champ de négociations à venir.

Gestion des collections

Superdoc était le système de gestion utilisé par le CDI avant son déménagement, le réseau des bibliothèques de Grenoble fonctionne avec Bestseller

Un travail de réflexion mené par le service informatique des bibliothèques, dès l'origine du projet, sur les avantages et les inconvénients de la cohabitation des deux systèmes a conduit au choix d'un système unique, Bestseller. Cette solution présente de multiples avantages pour les lecteurs et les documentalistes : récupération des notices Électre pour le fonds français, accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques de Gre-

Par contre, ce choix rendait obligatoire la rétroconversion du fonds disponible sur Superdoc. Les essais faits dans ce domaine au moyen d'une passerelle informatique ad boc n'ont pas abouti à des résultats concluants et une nouvelle saisie manuelle des 8800 documents en langue étrangère du CDI s'avère nécessaire. Là encore, le mode de fonctionnement du CDI et de l'établissement scolaire dans l'évaluation des charges de travail et de leur coût n'a pas permis de mettre en œuvre dès l'origine les moyens appropriés.

Politique d'animation

L'une des missions assignées au CDI consiste à « participer à la vie pédagogique et culturelle de l'établissement ». Pour sa part, la biblio-

cifiques qui sont : la littérature étrangère, la traduction, le multilinguisme, le multiculturalisme et le voyage.

Le champ d'action le plus sensible est bien sûr celui qui est lié à la vie culturelle de l'établissement, dans la mesure où le risque est grand d'empiéter sur le territoire des documentalistes ou de monter des animations qui ne seraient réservées qu'au seul public de l'établissement.

Les services

Au-delà de la consultation et du prêt des collections de documents imprimés, la bibliothèque propose un certain nombre de services à l'ensemble des publics en question : audition sur place (au moyen de casques infrarouges) et prêt des documents sonores, visualisation sur place et prêt des documents vidéo, utilisation sur place et prêt des documents multimédias, accès à une photocopieuse et à une imprimante permettant l'impression de pages-écrans, accès à Internet (hors messagerie, bureautique et *chat*), notamment par l'intermédiaire du fichier de signets mentionné plus haut. La salle audiovisuelle, déjà évoquée, permet d'accueillir quatrevingts personnes pour l'organisation de conférences.

Il faut ici mentionner les difficultés suscitées par le partage des ressources informatiques. Le parc informatique du CDI se compose de 25 postes dont 4 sont réservés à l'usage professionnel, les 21 restants sont situés pour 6 d'entre eux dans la salle de lecture, les autres dans la salle multimédia à l'usage des élèves et des enseignants. Les 6 postes professionnels sont reliés au réseau de la ville de Grenoble, les autres au réseau de l'établissement. Le parc informatique de la bibliothèque se compose de 4 postes dédiés à un usage professionnel et, à l'origine, des 6 postes de la salle de lecture.

Les exigences de la Cité scolaire - mise en place d'un logiciel de restriction des accès Internet pour les élèves (serveur Linux pour l'Internet scolaire), attribution à chaque élève d'un espace de travail, protection de l'accès au réseau de l'établissement

(système Harp) – et les contraintes liées à l'utilisation de documents multimédias à statuts différenciés – selon qu'ils sont ou non achetés avec une licence Éducation nationale – auraient été si complexes à prendre en compte ou à contourner pour permettre l'utilisation des ressources informatiques

La mise en place d'un tel projet fait sortir les deux professions et les deux institutions de référence du cadre de leurs pratiques habituelles

par l'ensemble des publics, de même que la maintenance de postes appartenant à l'Éducation nationale pendant les vacances scolaires, qu'il a finalement été jugé préférable de dédier quatre postes supplémentaires, connectés au seul réseau de la ville, au public de la bibliothèque. Le système Archimed, installé sur trois de ces postes, le quatrième recevant l'Opac en mode kiosque, permet une gestion plus aisée pour la bibliothèque des ressources multimédias.

Une collaboration le plus en amont possible

À l'évidence, la mise en place d'un tel projet fait sortir les deux professions et les deux institutions de référence - qui se doivent de continuer de répondre à leurs missions respectives - du cadre de leurs pratiques habituelles. Source de questionnements et de complexification, il présente pourtant l'intérêt de nécessiter, sans restriction, la mise en commun des richesses de tous, la mise à plat des organisations respectives, la prise en compte, par le personnel de chaque structure, des différences de cultures et des craintes suscitées, pour arriver à une mutualisation, dont l'intérêt ne peut pas être contesté, des moyens mis en œuvre.

À l'évidence également, il est impératif que la totalité des équipes professionnelles et éducatives adhère sans réserve au projet dans toute sa complexité et soit consciente de la masse de travail en cause. Il est également évident que ces équipes doivent être consultées et doivent travailler ensemble, dès l'origine, pour conceptualiser le plus en amont possible le cofonctionnement des deux structures et ce qu'il implique au niveau des réalisations pratiques.

Juin 2003